

\*\*\*\*\*

N° : 2024.1.01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

\*\*\*\*\*

**Nb de membres  
en exercice :**  
31

Séance du 14 mars 2024  
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

**Nb de présents :**  
23

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Nb d'absents :**  
8  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 4

**POINT 1.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

En application de l'article L2121-15 du CGCT, le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme Elisabeth SCHNEIDER en qualité de secrétaire de séance.

Elle sera assistée par Monsieur François SERBONT, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

**Votants :**  
29  
- dont « pour » : 29  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

**Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**1° APPROUVE**

- la désignation de Mme Elisabeth SCHNEIDER en qualité de secrétaire de séance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme  
A Ribeauvillé, le 19 mars 2024

Le Président,



M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,



Mme Elisabeth SCHNEIDER

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 18 mars 2024 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.*

**Délibération n° 2024.1.01**

**Page 1/1  
(dont 0 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com